

00000387 **DECISION DE RECRUTEMENT 2025**
POMPIERS D'AERODROME (43 postes)

23 AVR. 2025

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports,

- Vu la Loi n° 14.89 du 1^{er} Joumada II 1410 (30 Décembre 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1^{er} Joumada II 1410 (30 Décembre 1989) pris pour l'application de la Loi n° 14.89 ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou-al Hijja 1445 (17 juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le statut du personnel de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 24/2012 du 22 Octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre n° 3-130-00 du 10 Juillet 2000 fixant le pourcentage des postes pour les administrations de l'Etat et des instances qui en dépendent.

DECIDE

ARTICLE UN : L'Office National des Aéroports lance une opération de recrutement de **43 Pompiers d'Aérodrome**.

Vous êtes **Femmes/Hommes** disposant d'un forte capacité d'adaptation et prêts à vous investir dans le développement d'un Office dynamique, à fortes valeurs d'excellence, votre mission consiste à assurer le sauvetage, la lutte contre les incendies d'aéronefs, la prévention et la lutte contre le péril animalier. **Les candidats (es) retenus (es) seront affectés (es) aux différents Aéroports du Royaume.**

ARTICLE DEUX : Le concours est ouvert aux candidats(es) remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être titulaire d'un Baccalauréat Scientifique ou Technique ;
- Être Titulaire d'un Diplôme de Bac+2 ans : Diplôme de Technicien Spécialisé (DTS) ou Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) ou équivalent dans l'une des spécialités relatives aux domaines techniques suivants : **Aéronautique** ou **Mécanique** ou **Electronique** ou **Electromécanique** ou **Systèmes Automatisés** ou **Mécatronique** ;
- Être titulaire d'un permis de conduire catégorie « C ». Il est possible pour les titulaires du permis de conduire catégorie « B » avec une ancienneté d'au moins 2 ans de postuler à ce poste, à condition de présenter obligatoirement, s'ils sont admis, le permis de conduire Catégorie « C », à leur frais, au maximum **10 jours** avant la fin de la période d'essai (3 mois) ;
- Avoir un âge supérieur ou égal à 21 ans et inférieur ou égal à 27 ans au 31 Décembre 2025 ;
- Avoir une taille supérieure ou égale à 1.65 m et un poids supérieur ou égal à 65 kg.

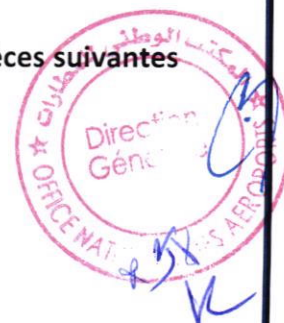
(*) NB : Seuls les diplômes délivrés par les instituts, écoles ou universités publics marocains, en formation initiale, ou les instituts, écoles ou universités privés ou étrangers disposant d'une équivalence sont éligibles.

Vingt-cinq pour cent 25% des postes seront réservés aux pupilles de la nation.

ARTICLE TROIS : Le dossier de candidature est constitué obligatoirement des pièces suivantes

(Tout dossier incomplet est automatiquement rejeté) :

- Un curriculum vitae (CV) détaillé ;
- Une copie du baccalauréat ;
- Une copie du diplôme dans la spécialité exigée pour le poste pourvu ;



- Une attestation précisant la spécialité du diplôme (dans le cas où celle-ci n'est pas mentionnée au niveau du diplôme) ;
- Une copie du bulletin officiel et/ou d'attestation de l'équivalence, s'il y a lieu ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ;
- Une copie du ou des Permis de conduire ;
- Pour les candidats ne disposant pas de permis catégorie C : un engagement sur l'honneur (doit être, obligatoirement, fourni et joint au dossier de candidature, voir modèle d'engagement à renseigner ci-joint) stipulant que le candidat fournira, à sa charge, s'il est admissible pour le recrutement, le permis catégorie C au maximum 10 jours avant la fin de la période d'essai ;
- Un certificat médical stipulant une bonne aptitude physique et mentionnant la taille et le poids du candidat (e) ;
- Une copie de la carte justifiant la qualité de pupilles de la Nation (pour les personnes disposant de cette carte).

ARTICLE QUATRE : Critères d'admissibilité et d'admission

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 2 et 3 de la présente décision et ne seront admissibles pour l'épreuve physique que les candidats ayant rempli ces conditions ;

- 1) Ne sont admissibles pour l'épreuve écrite que les candidats(es) ayant obtenu, au moins, une note de 12/20 au niveau de l'épreuve physique (il sera procédé au calcul de la moyenne des notes obtenues de l'ensemble des tests physiques prévus) ;
- 2) Ensuite, ne seront admis(es) à l'épreuve orale que les candidats(es) ayant obtenu, au moins, une note de 12/20 au niveau de l'épreuve écrite ;
- 3) Ne sont admis définitivement que les candidats(es) ayant obtenu, au moins, une note de 12/20 dans l'épreuve orale. **A noter que l'embauche reste tributaire des résultats des tests d'aptitude mentale/médicale et des examens d'usage effectués par le service médecine de travail de l'Office et/ou ou par un médecin désigné par l'ONDA ;**
- 4) La liste des candidats(es) définitivement admis(es) et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

Récapitulatif des épreuves prévues

Épreuves	Durée
- Epreuve physique : Afin d'évaluer la capacité du candidat (e) à la pratique sportive en termes de récupération cardiaque, d'équilibre postural, de résistance abdominale.	Selon la nature des tests
- Epreuve Ecrite : Les candidats(es) passeront un test psychotechnique	1h30 à 2h00
- Epreuve Orale (précédée par un test de personnalité) : Entretien avec le jury sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat (e) à remplir les missions afférentes au profil demandé	20 minutes
- Tests d'aptitude mentale/médicale et des examens d'usage	Selon la nature des tests



ARTICLE CINQ : Affichage des résultats

La liste des candidats(es) arrêtés pour passer l'épreuve physique, la liste des candidats(es) admis(es) pour passer l'épreuve écrite, la liste des candidats(es) admis(es) pour passer l'épreuve orale, la liste nominative des candidats (es) admis (es) définitivement et la liste d'attente seront affichées sur le portail www.emploi-public.ma et/ou sur le site web de l'ONDA www.onda.ma.

NB : La date et le lieu du concours écrit seront communiqués ultérieurement.

ARTICLE SIX ET DERNIER : Modalités de candidature

Les candidats (es) intéressés (es) doivent renseigner leurs dossiers de candidature au plus tard le **09 Mai 2025** à 23H00 sur le lien suivant :

https://econcours.brainman.ma/cmp/ONDA_2025

Important :

- Seules les candidatures reçues via le lien https://econcours.brainman.ma/cmp/ONDA_2025 seront traitées. Tout dossier de candidature envoyé via un canal autre que celui précité, ne sera pas pris en considération ;
- Le/la candidat(e) est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations renseignées sur le formulaire de candidature. Toute candidature incomplète ou ne correspondant pas au profil demandé ou fausse déclaration entraînera son rejet automatique ;
- L'embauche reste tributaire des résultats de l'examen de l'aptitude physique et mentale effectué par le service médecine de travail de l'Office et/ou par un médecin désigné par l'ONDA ;
- La confirmation de recrutement est conditionnée par la présentation du permis catégorie C au maximum 10 jours avant la fin de la période d'essai ;
- Pour plus d'information sur les modalités de candidature et d'organisation du concours, merci de nous contacter sur l'adresse : Recrutement@brainman.ma et/ou Tél : 05 22 98 77 40
- Les salaires respectent le régime indemnitaire de l'Office. *SK*

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports

Lieu, Date

Prénom
Nom
CIN
Adresse complète
Numéro de téléphone
Adresse e-mail

**A l'attention de Madame la Directrice du Capital Humain
de l'Office National des Aéroports**

Objet : Attestation sur l'honneur

Madame,

Je soussigné(e) Madame/Mademoiselle/Monsieur (prénom nom), CIN N°....., demeurant au (adresse.....), atteste sur l'honneur que je dispose actuellement du permis de conduire catégorie B avec une ancienneté de plus de 2 ans (année d'obtention du permis catégorie B.....) et m'engage de produire le permis catégorie C, **à ma charge**, si je suis admissible au poste de pompier pourvu par l'Office National des Aéroports et ce au maximum 10 jours avant la fin de période d'essai (3 mois).

J'ai pris connaissance que la confirmation de recrutement est conditionnée par la présentation du permis de conduire catégorie C.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

(lieu), le (date)

Signature

Légalisation obligatoire